



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► La prévention des traumatismes : définition et stratégies.

La prévention des traumatismes peut se définir comme l'ensemble des stratégies, des opérations, des programmes qui sont conçus pour éliminer ou réduire le nombre de traumatismes.

Les mesures de prévention peuvent être actives ou passives et la distinction entre les deux est importante à faire car elles impliquent un niveau d'engagement de l'individu différent pour assurer sa propre sécurité.

Les **mesures de prévention passives** sont automatiques. Elles ne requièrent pas la participation de la personne que l'on cherche à protéger. Elles ne nécessitent pas de changement de comportement. En général, toutes les stratégies d'intervention qui modifient l'environnement physique de l'individu sont des mesures passives¹. Il s'agit de prendre des mesures technologiques comme, les détecteurs de fumées, l'air bag, la ceinture de sécurité, le casse-vitesse, le revêtement, le thermostat sur les chauffe-eau, le bouchon de sécurité sur les produits toxiques, la barrière de protection, le système de sécurité sur les machines, le revêtement du sol absorbant les chocs². ... Les mesures passives sont considérées comme plus égalitaires et plus universelles que les mesures actives.

Les **mesures de prévention actives**, au contraire, font appel aux individus pour assurer leur propre protection. Elles nécessitent des changements de comportements chez les personnes pour adopter des comportements de protection favorables à la sécurité et au bien-être. Il s'agira par exemple de porter des équipements de protection individuels (casque de vélo, protections pour pratiquer l'équitation, le roller...), d'adapter son comportement aux circonstances de l'environnement...

Une **bonne stratégie de prévention des traumatismes**, combinera des approches passives et actives telles que (1) l'approche éducative qui cherchera à développer les compétences des personnes à éviter les traumatismes, (2) l'approche réglementaire qui concerne les cadres législatifs, les recommandations, les codes..., (3) l'approche technique et environnementale qui cherchera à limiter les risques présents dans l'environnement physique, d'aménagement...

Comme explicité par le Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes³, « les actions sur l'environnement peuvent favoriser l'adoption de comportements sécuritaires tout en respectant les droits et libertés. À l'inverse, les actions sur les comportements peuvent favoriser un environnement sécuritaire notamment en agissant sur la norme sociale qui permet des changements structurels plus durables. Même si les changements de comportements améliorent en soi la sécurité, cette dernière est améliorée surtout par l'intermédiaire du changement de l'environnement. Les deux types d'intervention sont toutefois nécessaires d'autant plus que l'action sur les comportements est parfois la seule approche possible notamment lorsque l'environnement n'est pas le principal déterminant du problème étudié ou lorsque le comportement est le seul déterminant modifiable » (Figure1).

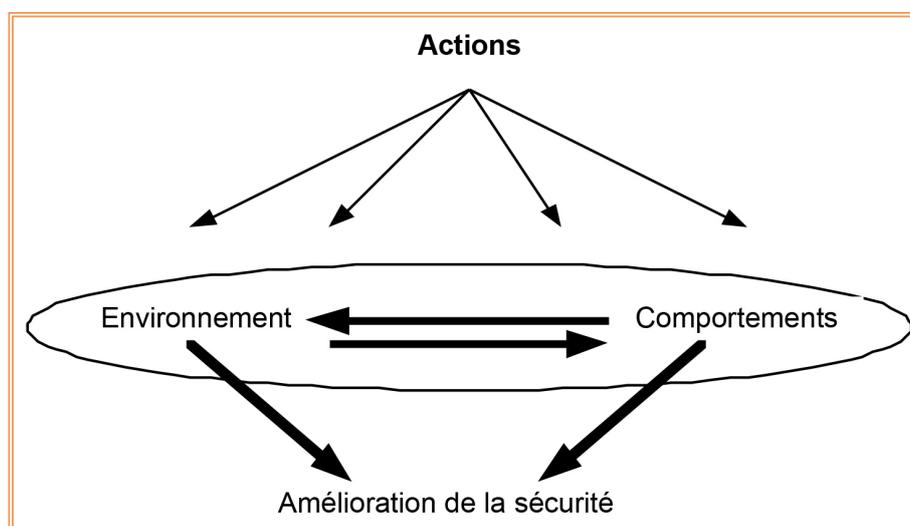


Figure 1: Processus de promotion de la sécurité (Reproduction de la figure 3, page 13, du rapport « Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels » - Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes (1998))

Une bonne stratégie de prévention des traumatismes, cherchera à agir sur l'ensemble des facteurs de risque des traumatismes, sachant qu'il y a quatre types de facteurs de risque qui sont généralement identifiés, à savoir :

- (1) **Le sujet et ses caractéristiques physiques** (âge, développement moteur...), psychologiques (son comportement, sa personnalité, son caractère, ses capacités à réagir au stress...), sociales et culturelles (son système de valeur par rapport à la violence, par rapport au genre, revenu socio-économique...).
- (2) **L'entourage humain** : présence attentive d'adultes assurant une surveillance et un encouragement dans la réalisation des activités et des apprentissages, attitude des adultes évitant la surprotection ou le laisser-faire...
- (3) **L'environnement physique et matériel** : l'aménagement des espaces comme la cour de récréation, les caractéristiques des bâtiments (vétusté, présence d'escalier...).
- (4) **Le vecteur, c'est-à-dire l'agent susceptible d'entraîner des lésions : les matériaux, les équipements et les objets dangereux, mal entretenus et mal utilisés comme :**
 - Le matériel et les produits entreposés dans l'école et accessibles aux élèves ;
 - Les modules d'aires de jeux mal entretenus ou ne répondant pas aux normes ou mal fixés ;
 - Les objets ou produits mal utilisés lors d'activités.



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Goulet C. La prévention des traumatismes adaptée aux activités récréatives et sportives : définitions, concepts et stratégies d'intervention (2000). Disponible sur http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PrevTraumatismes.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

2 - Notons que les mesures passives consistant, par exemple, à modifier l'environnement pour mieux l'adapter aux enfants bénéficient aussi aux personnes de tout âge. Lu dans le Rapport mondial sur la prévention des traumatismes chez l'enfant de l'OMS et de l'UNICEF. (2008). Disponible sur https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/43941/9789242563573_fre.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

3 - Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels. Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes (1998). Disponible sur https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/149_SecuritePromotion.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

